

*Synthèse Sélection participative et recherche publique
Réseau Semences Paysannes, juillet 2004*

LA SÉLECTION PARTICIPATIVE ET LA RECHERCHE PUBLIQUE EN FRANCE

Réseau Semences Paysannes

**Document de synthèse des travaux de la journée du 6 mai 2004.
« Sélection participative: à la jonction entre sélection paysanne et amélioration des plantes ».
organisée par le Réseau Semences Paysannes à la Ferme du Moulon, INRA, Gif sur Yvette.**

Juillet 2004



Réseau Semences paysannes
Cazalens, 81 600 BRENS,
Tel/ fax : 05 63 41 72 86
semencepaysanne@wanadoo.fr

Introduction

La sélection participative, des paysans et des chercheurs l'appellent de leurs vœux car elle répond au besoin de collaboration entre groupes d'acteurs que la spécialisation en agriculture a fortement compartimentés. Les uns et les autres aujourd'hui font le constat, à travers leurs expériences et leurs résultats, des limites de la sélection conventionnelle du point de vue de la diversité des variétés et des cultures, de la qualité des produits ainsi que de l'adaptation aux terroirs et aux systèmes agraires. L'hyper spécialisation des variétés pour une agriculture industrielle, même raisonnée, ne satisfait pas les besoins actuels de paysans et de consommateurs toujours plus nombreux à se plaindre. Ce constat est d'autant plus flagrant pour les agricultures autonomes, paysannes, biologiques, à faible niveau d'intrants, vivrières (et en occident chez les cultivateurs « amateurs »), ou encore celles qui se pratiquent dans les terroirs difficiles ou pour des marchés nouveaux.

Mais le concept de sélection participative demeure ambigu et source de profondes controverses, bien qu'il ait été largement utilisé au cours de ces trois dernières décennies, en particulier, dans les pays du Sud où le développement participatif devait résoudre les conflits des initiatives autoritaires post-indépendance. Il ne suffit donc pas de dire ou d'écrire que l'on fait de la sélection participative, ni de proposer à des paysans de tester ou de diffuser des variétés sélectionnées hors de leurs champs, il faut expliquer comment la participation se fait. La sélection participative encourage-t-elle vraiment une participation réelle et démocratique des paysans dans un programme de sélection variétale? A quel moment et sous quelle forme le paysan est-il associé? Quel est le rôle du chercheur? Les chercheurs en amélioration des plantes sont-ils prêts à partager le contrôle sur des décisions clés? Comment assurer un meilleur contrôle des paysans et de la société civile sur les orientations de la recherche publique? Le Réseau Semences Paysannes produit ici les premiers éléments de réflexions issus d'une journée de travail et d'échange avec les chercheurs des institutions publiques. *

La sélection participative est une science qui s'organise

Depuis une vingtaine d'années, les nombreuses expériences de sélection participatives dans les pays du Sud (Inde, Afrique, Amérique Latine) ont été solidement documentées. Ces témoignages invitent à s'interroger sur ce qu'il y a lieu de faire en France où la réalité des agricultures paysannes est différente. Comment intégrer l'amélioration végétale formelle et la sélection locale des semences pour maintenir la biodiversité dans les champs en permettant un contrôle démocratique sur le premier maillon de la chaîne agro-alimentaire? Comment imaginer les changements nécessaires dans les institutions, les organisations et les comportements individuels, pour favoriser une production de connaissance basée sur le dialogue et une réflexion collective? En effet, aujourd'hui les opportunités pour la participation dans la sélection, que ce soit dans l'élaboration des politiques, la formulation des projets et des règles, les opérations de mise en œuvre ou dans l'évaluation, sont limitées par les institutions de l'Etat, par la réglementation et par les organisations professionnelles à des séquences partielles et permettent rarement à ces processus de s'étendre à tout le cycle complet de la recherche, de l'aval à l'amont.

Les espaces pour la participation sont aussi questionnés. Une importante distinction sur la valeur de la participation doit être faite entre, d'une part, les espaces créés d'en haut par invitation des pouvoirs publics pour sonder l'opinion ou légitimer des politiques, et d'autre part, les espaces citoyens, où les gens se réunissent de leur propre initiative par solidarité et entraide afin de créer leurs propres alternatives à des politiques ou des interventions technocratiques. Là encore, les exemples d'approches crédibles, plurielles, vers des formes d'innovations et de décisions plus démocratiques se multiplient de par le monde (jury citoyen, conférence de consensus), et peuvent inspirer les initiatives en France. Leur transparence totale passant aussi par la mobilisation des médias et la participation effective d'acteurs variés de la société civile sont souvent le « plus » qui assure leur succès.

L'institutionnalisation des approches participatives implique par ailleurs des méthodes pour permettre la généralisation des changements à partir de micro-initiatives (projet/local) jusqu'au niveau macro (politique/national). La remise en cause des habitudes et l'apprentissage sont des

défis majeurs pour les individus et les organisations engagés dans un processus de transformation.

Les approches par rapport au modèle agricole, et à l'écosystème obligent au décloisonnement.

Lorsqu'on s'intéresse à la sélection participative on ne peut pas seulement se focaliser sur la sélection, il faut aussi s'interroger sur le modèle de développement agricole qui justifie cette sélection. En mettant seulement l'accent sur la sélection participative on peut passer à côté de la réalité paysanne qui est très globale. La sélection participative s'inscrit dans un processus plus large pour réinventer l'approche globale comme l'agroécologie. « *Une chose qui nous nourrit beaucoup c'est la beauté, la beauté dans nos champs* », dit un paysan. Les chercheurs arriveront-ils à écouter cette approche plus globale du vivant ? Est-ce que souscrire à une même éthique pourrait être un objectif final ? Un objectif qui tienne compte à la fois de la destination du produit, de tous les acteurs, sans en asservir aucun d'entre eux, et du système agricole qui doit survivre et se reproduire. « Faire du blé pour faire du pain, pour nourrir l'humain » nécessite d'interroger le paysan, le meunier, le boulanger, les consommateurs, le professionnel de la santé... pour approcher le champ dans sa globalité. Il faut recréer les liens entre les gens et les choses, définir un savoir, qui va redonner la saveur aux choses. La sélection participative doit mettre tout ce monde autour de la même table. Pour défragmenter les connaissances, on a besoin de créer un espace nouveau.

Quand on parle de sélection végétale, les termes amélioration et partenariat sont très subjectifs. Ce qu'on a amélioré n'est mieux que ce qui existait au départ qu'en rapport à l'objectif qu'on s'est fixé ; d'autres objectifs, amenant à maintenir l'existant ou à le transformer dans une autre direction, sont-ils pour autant moins justifiés ? Par exemple, la sélection sur la résistance à l'insecte prédateur par l'observation, est plutôt un travail global et en commun qu'un partenariat, cela demande une approche globale de l'écosystème qui fait appel à des acteurs différents : faut-il éradiquer une espèce qui dérange ou corriger la niche écologique qu'elle occupe ? Un autre exemple, si on s'interroge sur l'allergie au gluten, on doit se poser de nombreuses questions comme : est-ce qu'elle vient de la sélection ?, Est-ce qu'elle est due à la

standardisation de la transformation ? Est-ce que ce sont les levains qui sont les causes des allergies ? Pour répondre à ces questions il faut mettre en commun le travail du sélectionneur, du paysan, du meunier, du boulanger, du médecin, du psychologue, et du sociologue. La relation entre le sol, les plantes et leur environnement naturel et humain est essentielle. Il faut permettre au chercheur et au paysan, conditionnés par des siècles de réductionnisme, de participer à une démarche décloisonnée.

Les postures sociales en voie de modification

Depuis deux siècles, nous nous sommes installés dans la division du travail : les chercheurs cherchent, les sélectionneurs sélectionnent et les paysans n'ont qu'à appliquer ou consommer les résultats de ces recherches. Et si une question se pose, les « experts » sont là pour répondre. La sélection participative part d'un changement d'attitude : chacun appréhende et connaît une part de la réalité que ne connaît pas l'autre, chacun possède ses propres compétences, sa propre vision du monde, qui sont reconnues de part et d'autre, et aucun niveau de hiérarchie ne vient s'instaurer entre les savoirs scientifiques, les savoirs paysans et ceux des autres acteurs de la société civile. Le chercheur, d'omniscient devient animateur, révélateur du savoir et des savoir-faire des paysans, tout en proposant sa méthodologie de travail. Chacun accepte que son propre savoir soit interrogé, modifié et façonné par le savoir de l'autre. Pour arriver à cette approche, des barrières de taille restent à lever. Nous sommes dans un monde où la science, qui pourtant ne cesse d'évoluer en remettant en cause ses propres certitudes, est présentée comme la seule et unique vérité qu'on n'aurait pas le droit de remettre en cause, alors que parallèlement l'image du paysan, de son savoir et de ses savoir-faire, s'est dégradée. Le chercheur d'aujourd'hui, même le plus ouvert et le plus motivé, est issu d'un milieu dont la stabilité des hiérarchies sociales se mesure à la durabilité de ses dogmes, et d'un système éducatif (université, grandes écoles) qui l'a imprégné d'une vision très cartésienne du monde. En abordant cette nouvelle conception de son propre rôle au sein de la recherche, il lui faut apprendre à remettre en cause une grande partie de ses acquis et sa position sociale. De son côté, le paysan a également des efforts à fournir pour sortir de son rôle de simple exécutant néophyte et irresponsable. Son savoir est certes différent de celui du chercheur, mais il a tout autant de valeur.

Seule la reconnaissance de cette valeur, par lui-même tout autant que par le chercheur, peut permettre que la collaboration ne tourne au dialogue de sourds.

Avec la sélection participative c'est aussi un débat plus large qui s'engage.

La sélection depuis deux siècles remplace la variété ou la diversité par un modèle unique. C'est la logique du clonage, une logique d'expropriation du paysan et d'appropriation du vivant par des intérêts privés. Cela nous amène à nous interroger : faut-il restituer la propriété du vivant au paysan seul ? Ou ne plus parler de propriété et restituer uniquement la régulation des relations entre l'homme et le vivant au « public », c'est à dire à un état trop souvent soumis aux intérêts privés ? Ou à la société civile ? Sous quelle forme ?

Les sélectionneurs ont transféré les méthodes de l'industrie mécanique au vivant. Le marché, contrairement à l'échange (de personne à personne), ne peut supporter des marchandises non « identifiées ». Des populations de plantes résultant de sélection paysanne, cultivées dans des milieux non homogénéisés par l'engrais et les pesticides sont hétérogènes et évoluent en permanence. Elles ne peuvent pas par définition être identifiées par les critères de Distinction, Homogénéité et Stabilité (DHS), ni avoir un Droit de Propriété Intellectuelle (DPI) : elles doivent donc disparaître de notre société marchande et de ses laboratoires de recherche. Par contre, une variété lignée pure, ou hybride ou un clone, sortes de « morts-vivants » réduits à l'état d'objet du fait de leur stabilité et de leur homogénéité excessives, peuvent être décrits et protégés par un COV ou un brevet. Les OGM (issus de la multiplication non d'une seule plante ou du même croisement, mais d'une seule cellule) se veulent le summum de cette logique de reproduction du même assemblage de pièces détachées, à l'identique et à l'infini. La communauté scientifique commence pourtant à exprimer de grands doutes quant à leur stabilité comme le montre le rapport de l'AFSSA sur le Bt 11.

La sélection paysanne, les semences paysannes ne sont pas faites pour l'industrie. On peut en effet se demander jusqu'où le vivant peut s'adapter à l'industrie ou bien si l'industrie ne doit pas plutôt s'adapter à la diversité du vivant, quitte à changer d'échelle. Il existerait, par exemple, avec les allergies au gluten un problème de santé publique à cause des blés modernes utilisés dans le pain et

sélectionnés pour l'industrie. C'est une agriculture fondée sur une dépense excessive d'énergie fossile, préfigurant la crise pétrolière à venir, qui génère ces problèmes de santé. Beaucoup de paysans bio cultivent du blé qui est refusé par la coopérative car il est dit « non panifiable ». Aussi, ont-ils décidé de le transformer eux-mêmes ou de le faire transformer par des petits boulangers bio, et cela ne leur pose pas de problème de panification, dès lors qu'ils maîtrisent des panifications plus artisanales. Ainsi, ils font du pain avec des blés décrets « non panifiables » selon les critères définis par la recherche, uniquement parce qu'ils ne sont pas panifiables par l'industrie. Les semences paysannes vont de pair avec un changement des critères d'analyse et du vocabulaire ainsi qu'avec une re-localisation de l'économie.

Le règlement de la question des droits de propriété intellectuelle ne peut pas être différé.

Le produit de la sélection participative, la semence paysanne, est aujourd'hui rendu illégal par une réglementation que la recherche publique a contribué à instaurer. La recherche publique paye un portefeuille de droits de propriété intellectuelle sur des créations variétales, contrôle les critères de distinction, homogénéité, stabilité (DHS) et de valeur agronomique et technologique (VAT), définit le catalogue officiel, accroît ses brevets en biotechnologie et multiplie les accords et les contrats avec des sociétés privées qui déposent des droits d'obtentions végétales (DOV) et des brevets sur les variétés. Sur le maïs et le tournesol, il y a matière à instruire une plainte pour distorsion de concurrence du fait du coût des semences de ces hybrides de maïs trois fois plus cher en France qu'aux Etats-Unis.

Pour les paysans engagés dans la sélection, au-delà du coût de l'inscription au catalogue, les critères DHS et VAT sont complètement aberrants et dissuasifs. Si la même réglementation est mise en oeuvre en Europe de l'Est, nous assisterons à une perte dramatique de biodiversité et du patrimoine culturel qui lui est lié, puisque la plupart des variétés actuellement utilisées dans ces pays, extrêmement diversifiées, n'auront pas accès au catalogue. Comment maintenir en vie, c'est-à-dire continuer à cultiver ces variétés si tout échange est interdit ? Comment les protéger pour empêcher les sociétés privées de se les approprier ? Un nouveau système de description, sur d'autres critères que la DHS et la VAT, doit être discuté. Ne faut-il pas aussi envisager un

espace de liberté plus grand pour des échanges de quantités réduites de semences de variétés hétérogènes et variables (ce dont a besoin un paysan moyen pour le semis d'une année) ? Puisque l'INRA, semble avoir décidé, de ne plus s'impliquer dans la création variétale de nombreuses espèces, pourquoi le paysan n'aurait-il pas le droit de s'y intéresser ? Mais alors, le matériel qui sortira de la sélection participative appartiendra-t-il aux paysans ?

La sélection participative et la conservation « in situ » de la biodiversité peuvent-elles s'arrêter à l'expérimentation en micro-parcelles, même chez les paysans ? La sélection participative permet-elle de maintenir dans le réel les barrières érigées par la réglementation entre les variétés de conservation et les variétés commerciales ? La culture sur micro parcelles est utile, mais souvent insuffisante. Elle ne permet pas de tester parfaitement le comportement d'une variété, notamment par rapport aux pratiques et matériels mis en œuvre en plein champ. Pour le paysan qui ne dispose pas d'appareils de laboratoire, les quantités récoltées sur une micro-parcelle sont parfois insuffisantes pour faire des essais de transformation (panification du blé et testage des résultats en clientèle par exemple). Elles ne peuvent non plus amortir ses investissements en temps de travail ou en équipement qui ne sont pas payés par des fonds publics, ni amortissables par des Droits de Propriété Intellectuelle qui, au-delà de leur iniquité, lui sont rendus totalement inaccessibles par les formalités réglementaires destinées à les réserver aux seuls détenteurs de capitaux importants. Si des paysans testent une variété non inscrite, la conservent et éventuellement l'améliorent progressivement, ils doivent avoir le droit d'échanger des semences entre eux pour la faire évoluer et conserver sa variabilité. Ils doivent avoir aussi le droit d'en vendre le produit de la récolte et la semence pour pouvoir vivre de leur travail. Aujourd'hui, c'est interdit. La réglementation européenne sépare de manière totalement étanche la conservation des ressources génétiques, la sélection des variétés et la production agricole. Or les paysans qui mettent en pratique une stratégie agronomique de semences paysannes produisent en conservant et en sélectionnant, conservent ou sélectionnent en produisant. Les ressources génétiques sont juridiquement destinées à être conservées ou utilisées pour des programmes de recherche ou de mise au point de variétés commerciales mais ne peuvent être mises sur le marché sans être au préalable inscrites, donc décrites. Or, au-delà du

problème du coût de l'inscription, comment décrire cette variabilité hétérogène pour en faire des variétés échangeables ? Par ailleurs, si tout cela est fait dans le cadre d'un programme de recherche participative, à qui appartiennent les résultats et les produits de ce programme : à la recherche, aux paysans, au « public » financeur de la recherche « publique » ? Remettre cette question à plus tard générera inévitablement des conflits. Comment régler cette question des DPI avant, et non après, la réalisation des projets ? Ce n'est pas une question annexe et anodine, mais prioritaire en sélection participative.

Conclusion

Reconsidérer la place et le rôle du chercheur et du paysan dans un projet collectif

Il existe un problème de vocabulaire qui revient au cours du débat. Les paysans interrogent la définition du chercheur. Eux qui expérimentent quotidiennement dans leurs champs, ne sont-ils pas aussi chercheurs ? Si on réserve le terme de chercheur aux scientifiques qui sont rémunérés par les institutions et dont c'est la fonction unique, alors la pertinence de ce chercheur en sélection paysanne est à son tour questionnée. La recherche doit aussi se faire dans le champ du paysan, *in situ*, en agriculture vivrière et paysanne et pas uniquement en production industrielle, là où le paysan constate que dans son champ existent des « aberrations scientifiques ». Or là, le chercheur ne peut s'y tenir quotidiennement ! Les paysans qui ont voyagé dans les campagnes des pays du Sud témoignent aussi que « *là où c'est le plus réussi, c'est là où il n'y avait pas de chercheurs* ». Cependant, les paysans-chercheurs admettent qu'il existe un besoin de compétences et de savoirs, « *car il y a des choses que nous ne comprenons pas et que nous aimerions savoir grâce non pas à un « partenariat » mais à un partage de connaissances* ». Par exemple, une meilleure connaissance des schémas de sélection, des possibilités plus ouvertes d'accès aux ressources génétiques (car il est parfois difficile pour un agriculteur-paysan de sortir des graines des banques), des approches méthodologiques, un appui à l'évaluation, et aux connaissances des maladies...

Enfin, les exemples de sélection participative réussis montrent que le succès est lié à la qualité et à la transparence de l'organisation et de l'animation de la participation. Qui anime ? Le

chercheur, les paysans, une tierce personne dont c'est la fonction spécifique ? On le voit, en sélection participative la place et le rôle des chercheurs et des paysans doivent être redéfinis.

Réunir les compétences

On pourrait commencer par réunir les compétences, mais le problème dans la recherche c'est que tout est très cloisonné, avec des vocabulaires différents selon les secteurs. Il existe une vraie difficulté de communication rien qu'entre les chercheurs des laboratoires et les chercheurs des champs. Alors c'est encore plus compliqué avec les paysans qui eux, ont une approche globale et ont une connaissance de terrain. Pour les variétés anciennes non stabilisées, les pratiques influencent les caractères, d'où l'importance de croiser les approches. Ici, l'historien de la science et des techniques peut apporter aussi une contribution. De même, les paysans bio, qui recherchent désespérément les variétés susceptibles de « concurrencer » les mauvaises herbes, auraient besoin d'avoir recours à l'ethnobotaniste pour comprendre comment et pourquoi certaines herbes sont là et pas d'autres. Besoin de travail en commun : si des entomologistes et des historiens font un travail sur le phylloxera par exemple, peut être comprendra-t-on que le risque n'est plus aujourd'hui le même qu'au siècle dernier ? Il faut donc travailler ensemble pour mettre au point des programmes interdisciplinaires. Cela veut dire construire des méthodologies et un vocabulaire adaptés (définition de la sélection, conservation, multiplication), se mettre d'accord sur les critères de qualité (par exemple pour la panification), trouver comment assurer la traçabilité de l'information lorsque les variétés sont multipliées et/ou sélectionnées sur les fermes, et quel protocole peut permettre de caractériser les variétés de population.

Etablir des codes de conduite

De par le monde, en matière d'innovation, les communautés agricoles ont construit des codes de conduite pour éviter les abus des chercheurs dus à la hiérarchie des savoirs dans une structure verticale de rapports de pouvoir. Cela passe par une négociation du code de conduite et l'établissement d'un code du chercheur. Il y a des partenariats intéressants entre chercheurs et paysans, mais il peut exister des réseaux de paysans qui font de la recherche sans chercheurs lorsque le code de conduite des chercheurs n'est

pas respecté ou lorsque aucun chercheur n'est prêt à réaliser le travail demandé. Il y a aussi des espèces qui risquent de rester longtemps « orphelines » car les paysans ne rencontreront pas souvent des sélectionneurs intéressés à travailler avec eux : en France, la vigne, le maïs, les potagères devenues hybrides..., tout ce qui a été totalement verrouillé par les techniques et les réglementations de la sélection officielle, rapportent trop aux semenciers pour qu'ils puissent tolérer et encore moins encourager la moindre recherche alternative. Et au Sud, les paysans qui pratiquent des cultures vivrières, mil, sorgho, quinoa... ne sont pas suffisamment solvables pour financer le moindre effort de recherche conséquent.

Aujourd'hui, il existe des artisans semenciers en France qui animent des groupes de paysans, organisent des cercles d'échange de savoir sur la sélection et la multiplication des semences, et permettent aussi de réapprendre à connaître les familles de plantes potagères (approche goethéenne de la botanique). Il existe aussi des entreprises collectives de maraîchers en Allemagne et Suisse, qui font de la sélection créatrice et des paysans-sélectionneurs qui échangent sur leurs pratiques et créent des variétés. Ce sont souvent les paysans biodynamistes qui sont les pionniers de ces démarches. Verra-t-on un jour un sélectionneur indépendant se mettre au service de collectivités agricoles locales pour des projets de sélection participative ?

Changer les méthodes et le rapport avec l'institution de recherche

Pour établir cette nouvelle relation, casser sa verticalité, revenir aux échanges horizontaux entre différents savoirs, il faut engager une forme de dés-institutionnalisation de la recherche agronomique. Il faut être conscient du cadre de travail des chercheurs en agriculture bio. Ce n'est que dans les années 2000, que le C.I.A.B., comité interne INRA sur la bio, a été créé. La sélection participative est enfin reconnue comme axe de travail au sein du département "Amélioration des Plantes", mais elle est restreinte à un seul modèle, le blé dur, lié aux besoins des industriels. Ce n'est pas un hasard par ailleurs si, à l'INRA, ce sont surtout des chercheurs femmes qui sont impliquées dans les démarches de sélection participative, les hommes qui semblent se soucier davantage de leur carrière, ne sont pas là. Il n'est

pas dans la politique de l'INRA qui préfère être compétitif dans la course aux OGM et aux DPI, de favoriser ces recherches. Depuis 2 ans, l'INRA a réfléchi sur la création variétale et n'a finalement retenu que 5 espèces sur les 70 sur lesquelles il travaillait. Le blé tendre, le blé dur bio, la vigne, le pois, le colza seront les seules espèces sur lesquelles on peut encore faire de la création variétale à l'INRA.

La demande sociale, qui sous tend les débats sur l'environnement, l'autonomie alimentaire, la qualité et le mode de distribution des aliments, ne sait pas que la recherche publique abandonne certaines missions de service public. Beaucoup de chercheurs ne sont pas d'accord avec cette orientation, il ne reste probablement que peu de temps pour exploiter le flottement et les hésitations de l'INRA. Les plate-formes communes paysans, chercheurs, société civile peuvent être lancées face à l'INRA pour proposer d'autres points de vue, des changements de méthodes de travail (charte de conduite), préciser les problèmes budgétaires..... Ces plate-formes peuvent prendre la forme concrète d'expérimentations, de sauvegarde et de développement de la biodiversité dans les champs des paysans. Cela pourrait correspondre au besoin de se relever de l'INRA, au besoin de libérer l'INRA de l'emprise excessive du pouvoir économique. C'est un problème qui mobilise la société civile, tout comme le refus des OGM ou l'achat du foncier par des consommateurs, les AMAP, la qualité et la culture alimentaires (Slow food), etc... La société civile peut aussi contribuer à financer ces plate-formes. Elle ne le fera que si elle est informée des enjeux. Pour avancer, il faut donc communiquer dans tous les cercles, les plus larges possibles.

** Document de synthèse des travaux de la journée du 6 mai 2004.*

« Sélection participative: à la jonction entre sélection paysanne et amélioration des plantes »
Organisée par le Réseau Semences Paysannes à la Ferme du Moulon, INRA, Gif sur Yvette.

Ce document reprend les points saillants des débats et ne reflète pas nécessairement la position de tous les participants et invités à cette journée ni du Réseau Semences Paysannes.

Le compte rendu intégral des travaux peut être obtenu auprès du secrétariat du Réseau Semences Paysannes : semencepaysanne@wanadoo.fr